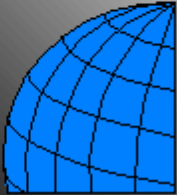


Les professionnels de la Géomatique interpellent les politiques : pour une loi sur le développement de l'information géographique en France

- La libération de la diffusion des données**
- le rôle des acteurs publics,**
- Quelles mesures pour le financement de l'information géographique,**

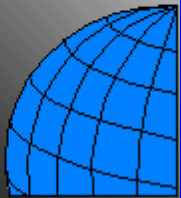
**Table ronde organisée par le SPDG
(Syndicat Professionnel de la Géomatique)
avec le GFII et le SNEPPIM introduit par l'association LOCUS des
professionnels de Grande Bretagne**

Mercredi 22 novembre 2006



Introduction

- Le but de cette table ronde est de permettre d'amorcer le dialogue et la discussion sur l'évolution de la politique française pour la production et la diffusion de l'information géographique publique ?:
- Après avoir revu le contexte français actuel de la réutilisation des données publiques en général avec le GFI, on aura le témoignage de LOCUS association anglaise de professionnels de la géomatique,
- puis le SPDG fera part de l'état de ses réflexions sur le sujet à partir de l'adresse aux candidats à la Présidence et des thèmes des propositions en cours de discussion entre professionnels.
- Une conclusion sera apportée par Dominique Caillaud député maire de Vendée, Président de l'AFIGEO



Programme :

12h30 - 12h40 Introduction,
12h40 - 12h55 Rappel des lois et directives européennes sur la réutilisation des informations publiques point des demandes des professionnels GFII (M. Bernard Marx)»

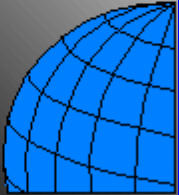
12 h55 – 13h 20 Présentation le Président de LOCUS : «L'information géographique en GB bien public ou commercial?»

13h20 - 13h30 Questions / réponses, échange avec la salle

13h30 14h Reflexions du SPDG commentaire de l'adresse aux candidats ; réflexions des professionnels

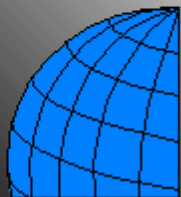
- 14h - 14h15 Questions / réponses, échange avec la salle

14h15 - 14h30 Conclusion par Dominique Caillaud Député maire de Vendée, Président de l'AFIGEO



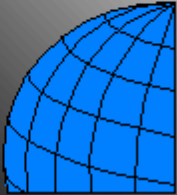
L'adresse aux candidats

- **Les activités de l'information géographique, offrent des possibilités considérables de développement,**
- **Des avancées, souvent à l'initiative de l'Europe**
- **Mais des blocages subsistent, qui pénalisent la croissance et conduisent à des gaspillages de finances publiques**



Trois propositions immédiates

- **1. Une mission parlementaire pour préparer une loi d'orientation pour le développement de l'information géographique**
- **2. Appliquer à l'information géographique les principes de la décentralisation**
- **3. Donner à l'IGN les moyens de remplir ses missions de service public**



Six questions aux candidats à la Présidence de la République

- Une loi d'orientation pour le développement de l'information géographique plus ambitieuse que la simple transposition de la directive INSPIRE vous paraît-elle nécessaire et urgente ?
- Si oui, seriez-vous d'accord pour lancer rapidement une **mission parlementaire** chargée d'éclairer les principaux enjeux d'une telle loi, notamment grâce à l'écoute des collectivités territoriales, des utilisateurs et des entreprises susceptibles de créer des emplois en s'appuyant sur les données publiques ?
- Entendez-vous **poursuivre la décentralisation** en reconnaissant le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la mise en place de l'infrastructure de données spatiales résultant de la directive INSPIRE ?
- Etes-vous favorable à une **large utilisation des données géographiques publiques** tant pour améliorer la gestion des services publics que pour développer les services commerciaux utilisant ces données ?
- Si oui, êtes-vous prêt à favoriser une **évolution du modèle économique de l'IGN** afin de permettre la suppression des restrictions actuelles à l'utilisation des données de référence tout en garantissant le financement des missions de service public qui lui sont confiées ?
- Entendez-vous **donner au Géoportail de l'administration les moyens financiers et de gouvernance lui permettant de jouer pleinement son rôle** comme l'un des moteurs du développement de l'information géographique en France ?

Nos thèmes de réflexion pour des propositions de politique

- 1- Transmettre à la commission parlementaire les briques de base d'une loi sur la géomatique en France
- 2- Constituer une gouvernance collective à pondération égale entre les représentants des ministères, des régions, des départements, des maires de France pour transposer dès 2007 la directive Inspire.
- 3- Reconnaître le rôle essentiel des collectivités territoriales dans la mise en place d'une infrastructure nationale de données spatiales. Leur donner toute leur place dans les institutions concernées (notamment CDIG, CRIG, CNIG, IGN).
- 4 Confier aux régions la mission de définir et de maîtriser la vie des couches de données spatiales correspondant à leurs compétences administratives.
- 5 Confier aux départements la mission de définir et de maîtriser la vie des couches de données spatiales correspondant à leurs compétences administratives.
- 6- Confier aux départements la mission de réaliser systématiquement le référentiel cadastral vectoriel de leur territoire. Confier aux départements la création et la gestion d'un référentiel départemental des voies et des adresses
- 7- Confier aux communautés urbaines et aux grandes villes la mission de réaliser un référentiel à grande échelle
- 8- Faciliter par des dispositions légales ou réglementaires la constitution par les EPCI ou les communes de données spatiales les concernant

Nos thèmes de réflexion pour des propositions (suite)

- **9. Donner aux documents numériques authentifiés la qualité d'original ayant force légale (PLU, PPR etc.)**
- **10. Renforcer et compléter la mission foncière de la DGI et organiser la coopération entre les collectivités et la DGI.**
- **11. Confier à l'IGN la mission de superviser la réalisation du référentiel géographique à grande échelle, principalement par la collecte et l'agrégation des données des collectivités territoriales,**
- **12. Développer le Géoportail de l'administration française de manière ambitieuse en associant les collectivités territoriales à sa gouvernance et en l'ouvrant à l'ensemble des producteurs publics et privés de données et de services.**
- **13. Séparer complètement, sous forme de deux établissements, les activités commerciales, d'une part, et les missions de service public de l'IGN, d'autre part.**

Nos thèmes de réflexion pour des propositions (fin)

- **14. Favoriser la mise à jour rapide et en continu de l'information géographique en organisant les flux de données au niveau objets localisés.**
- **15. Diffuser gratuitement les données du RGE, sous forme de collections d'objets topographiques et librement réutilisables.**
- **16. Permettre la mise en ligne, le téléchargement et la libre réutilisation des données de référence, notamment le référentiel cadastral, le plan parcellaire et le référentiel des voies et adresses,.**
- **17. Achever la numérisation de la photothèque de l'IGN, afin de permettre la mise en ligne, le libre téléchargement**
- **18. Mettre en place, au sein du ministère de l'éducation nationale, une mission pour l'information géographique numérique,**